



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 18 novembre 2025 à 19 h, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 4, rue de la Montagne et désigné sous le numéro de lot 4 743 297.

La dérogation vise à autoriser la construction d'un garage isolé à 13 m de la ligne de lot avant, alors que les garages isolés sont autorisés en cour avant à plus de 20 m de la ligne de lot avant. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 9.2 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 31^e jour d'octobre 2025.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA